AIDE-MÉMOIRE - APPEL À PROJETS 2026-2029

Soutien financier aux projets locaux en réussite éducative et persévérance scolaire 2026-2029 en Chaudière-Appalaches

Pour consulter la page web sur l'*Appel à projets 2026-2029*, scannez le code QR ou cliquez dessus.

CONTEXTE

Le ministère de l'Éducation (MEQ) retient, depuis 2014, les services de PRÉCA pour traiter les demandes d'aide financière qui doivent être redistribuées, dans la région de la Chaudière-Appalaches pour assurer la réalisation de projets visant à soutenir la réussite éducative et la persévérance scolaire. Le Programme de soutien à la concertation et aux initiatives (PSCI) sur la persévérance scolaire et la réussite éducative en cours couvre une période de 3 ans (1er juillet 2026 au 30 juin 2029).

QUELS SONT LES ÉLÉMENTS REQUIS POUR DÉPOSER UN PROJET?

À noter: il est obligatoire d'utiliser les documents et formulaires fournis par PRÉCA. Voici les formulaires à remplir et les documents à fournir :

- [x] Formulaire de dépôt - En ligne
- [ ] Lettre du Centre de services scolaire ou de l'école (à joindre)
- [ ] Formulaire de dépôt direct ou spécimen de chèque (à joindre)

DATES IMPORTANTES

Ouverture de l'appel à projets : 3 novembre 2025

Séances d'information* :

12 novembre à 9 h, en ligne.
Cliquez **ici** pour vous inscrire.

26 novembre à 13 h, en ligne.
Cliquez **ici** pour vous inscrire.

*Voir l'enregistrement et le document de présentation de la séance d'information (accessibles à partir du 27 novembre).

Date limite de dépôt : 31 janvier 2026 à 23 h 59

Aucun accompagnement ne sera offert par PRÉCA dans le cadre du présent appel à projets. Les candidatures seront évaluées uniquement sur la base des documents soumis lors du dépôt.

Pour toutes demandes d'informations supplémentaires, veuillez contacter Madame Chantal Bernier, coordonnatrice partenariats et projets, à **appelaprojets@preca.ca.**

Avec la participation financière de :
Québec
PRÉCA
Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches

AIDE-MÉMOIRE - APPEL À PROJETS 2026

Soutien financier aux projets locaux en réussite éducative et persévérance scolaire 2026-2029 en Chaudière-Appalaches

Pour consulter la page web *Foire aux questions*, scannez le code QR ou cliquez dessus.

QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET, DANS QUELLES CONDITIONS ET QUELS SONT LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ?

- [x] Le projet aura lieu entre le 1er juillet 2026 et le 30 juin 2029

- [ ] **Organismes de Chaudière-Appalaches admissibles :** OBNL légalement constitués, municipalités et MRC, écoles et CSS ou établissements collégiaux et universitaires.

- [ ] **Critères d'admissibilité du projet (liste abrégée et non exhaustive)**
  - Répondre aux besoins du ou des territoires concernés et des CSS
  - Répondre à un des 16 déterminants de la réussite éducative priorisés par le ou les territoires concernés
  - Cibler les élèves vulnérables
  - Être réalisé en dehors des heures d'enseignement ou durant l'été
  - Être soutenu par l'école ou le CSS (preuve requise)
  - Ne pas dupliquer une offre existante sur le territoire
  - Être concerté avec les acteurs du territoire
  - Être basé sur des actions reconnues efficaces

- [ ] **Montants et financement**
  - Montant minimal annuel par projet : 5 000 $
  - Montant maximal annuel pour un projet par territoire : 45 000 $

Pour consulter tous les détails des conditions et des critères d'admissibilité, scannez le code QR ou cliquez dessus.

- [ ] **Dépenses admissibles**
  - Salaires et avantages sociaux des employés affectés au projet.
  - Frais généraux liés à la réalisation du projet, y compris :
    - Matériel
    - Fournitures de bureau
    - Frais de promotion
  - Honoraires professionnels.
  - Frais de déplacement et de transport, selon les barèmes de la fonction publique du Québec.
  - Frais de gestion du projet, jusqu'à un maximum de 7 % du coût total du projet
  - Voir les dépenses non admissibles.